



Envoi ups arnaque ou pas

Par **Elise40**, le **29/06/2019** à **19:23**

Une personne souhaite m acheter un objet. Elle me propose de m envoyer le argent via UPS et également l enlèvement du colis par ce même service. Est ce moi qui vais payer les frais de port??? Et est ce une procédure normale et valable ou une arnaque car elle dit argent liquide dans une enveloppe. Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **29/06/2019** à **21:13**

Merci de respecter les dispositions générales CGU...
BONJOUR !!!

Laissez tomber, cela n'est pas clair.

Par **P.M.**, le **29/06/2019** à **21:54**

Bonjour,

En tout cas le transporteur n'accepterait vraisemblablement pas de se déplacer sans être payé préalablement, reste à savoir si l'enveloppe contiendra la somme convenue sans soustraction des frais avec de vrais billets avant de vous séparer de l'objet...

Par **janus2fr**, le **30/06/2019** à **08:54**

Bonjour,

Arnaque bien connue...

Au passage, il faut bien savoir que l'envoi d'argent en espèces que ce soit par la Poste ou par transporteur est interdit par leurs règlements.

Donc si vous acceptez la transaction, vous allez recevoir un mail du transporteur (un faux) vous signalant que l'envoi d'espèces étant impossible, vous allez être payé par virement après ouverture d'un compte auprès de ce transporteur. Bien sur, pour ouvrir ce compte, vous

allez devoir fournir vos coordonnées bancaires ainsi qu'une pièce d'identité. C'est le but de l'arnaque que d'obtenir ces renseignements...

Par **P.M.**, le **30/06/2019** à **11:11**

Bonjour,

Donc, c'est bien ce que je conseillais, sans monnaie sonnante et trébuchante, on ne se sépare pas de l'objet...

Par **P.M.**, le **30/06/2019** à **18:53**

Alors il ne faudrait jamais vendre un objet par correspondance hors d'un rayon où les personnes puissent se déplacer, c'est cependant ce qui se pratique régulièrement sur internet notamment avec des sites spécialisés...

Il suffit de prendre certaines précautions élémentaires...

Par **P.M.**, le **30/06/2019** à **19:29**

C'est votre humble avis et votre pratique qui limite la vente à de petits objets qui puissent être payés en espèces tout en vous méfiant de la fausse monnaie mais ce n'est pas forcément "ce qu'il faut" faire...

L'envoi contre-remboursement c'est déjà autre chose...